



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

N° 13/55

Objet : Personnel communal – Suppression de postes permanents, vacants

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Maire.

Présents

Pascal DOLL, Maire.

Joël DELCAMBRE, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Mathieu DOMAN, Nektar BALIAN, Christophe ALTOUNIAN, Isabelle GOURDON, Tony FIDAN, Yveline MASSON, Adjoints au Maire.

Sarah MOINE, Conseillère départementale.

Romuald SERVA, Adrien DA COSTA, Conseillers municipaux délégués.

Claudine OCCHIPINTI, Alain DURAND, Nathalie BALIKDJIAN, Christophe MARTIN, Rose-Marie ABOUSEFIAN, Christophe PIEGZA, Stéphane POUVESLE, Khadija BLONDEL, Laurent COKGUL, Isabelle BOURSIER, Conseillers municipaux.

Absents :

Saïd TOUFIQ, Romain CARTIER

Absents excusés avec pouvoir :

Jérôme BERTIN	a donné pouvoir à	Mathieu DOMAN
Sophie LEBON	a donné pouvoir à	Claude FERNANDEZ-VELIZ
Annie COHADIER	a donné pouvoir à	Joël DELCAMBRE
Sylvie GUINEMER	a donné pouvoir à	Christophe ALTOUNIAN
Isabelle CARON	a donné pouvoir à	Khadija BLONDEL
Anthony VASCONCELOS	a donné pouvoir à	Adrien DA COSTA
Beyhan CANI	a donné pouvoir à	Tony FIDAN
Arnaud BERNIERE	a donné pouvoir à	Laurent COKGUL
Rita AYDIN	a donné pouvoir à	Nektar BALIAN

Secrétaire de séance : Rose-Marie ABOUSEFIAN

Où le rapport de Monsieur Pascal DOLL, Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L313-1, L332, L411-5 et L422-28

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses, et notamment celles liées aux rémunérations,

Vu l'article 6 II de l'ordonnance n°2021-1574,

Vu le budget de la collectivité,

Vu la délibération n°13/41 du 24 juin 2024 portant sur la création de postes et la mise à jour du tableau des effectifs de la ville,

Vu l'avis du Comité social territorial en sa séance du 11 septembre 2024,

Considérant la nécessité de procéder au nettoyage du tableau des effectifs de la ville, par la suppression de postes vacants, non utilisés des différentes filières (suite à des départs en retraite, pour mutation..., avancements de grade, promotions interne...), et pour lesquels les emplois et/ou les missions sont devenus obsolètes,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À l'unanimité,

DÉCIDE la suppression des postes permanents, vacants et non affectés, énumérés ci-dessous :

Emplois Fonctionnels :

- 2 postes de Directeur Général Adjoint ;
- 1 poste de Directeur Territorial.

Filière Administrative :

- 1 poste au grade d'Attaché Principal ;
- 2 postes au grade d'Attaché ;
- 2 postes au grade de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe ;
- 1 poste au grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe ;
- 6 postes au grade de Rédacteur ;
- 1 poste au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe ;
- 1 postes au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe ;
- 6 postes au grade d'Adjoint Administratif.

Filière Technique :

- 2 postes au grade d'Ingénieur Principal ;
- 3 postes au grade de Technicien Principal de 1^{ère} classe ;
- 3 postes au grade de Technicien Principal de 2^{ème} classe ;
- 2 postes au grade d'Agent de Maîtrise Principal ;
- 4 postes au grade d'Agent d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe ;
- 8 postes au grade d'Agent d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe ;
- 4 postes au grade d'Agent d'Adjoint Technique.

Filière Médico-Sociale :

- 1 poste au grade de Sage-femme de classe normale ;
- 5 postes au grade d'Auxiliaire de Puériculture de classe normale.

Filière Sociale :

- 1 poste au grade d'Éducateur de Jeunes Enfants de classe normale ;
- 2 postes au grade d'Éducateur de Jeunes Enfants ;
- 4 postes au grade d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe ;
- 4 postes au grade d'Agent Social Principal de 2^{ème} classe ;
- 11 postes au grade d'Agent Social.

Filière Culturelle :

- 1 poste au grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe.

Filière Police Municipale :

- 1 poste au grade de Chef de Service de Police Municipale Principal de 2^{ème} classe ;
- 1 poste au grade de Chef de Service de Police Municipale ;
- 1 poste au grade de Chef de Police Municipale ;
- 2 postes au grade de Brigadier.

Filière Animation :

- 1 poste au grade d'Animateur Principal de 2^{ème} classe ;
- 1 poste au grade d'Animateur ;
- 2 postes au grade d'Adjoint d'Animation Principale de 1^{ère} classe ;
- 1 poste au grade d'Adjoint d'Animation Principale de 1^{ère} classe ;
- 2 postes au grade d'Adjoint d'Animation.

Contrats de Droit Privé :

- 3 postes d'Assistant Maternel.

INDIQUE que le tableau des effectifs communaux, sera modifié en ce sens.

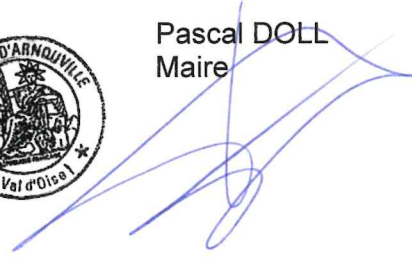
DIT que la ville procèdera à la création de postes, au fur-et-à-mesure de ses besoins, le cas échéant.

Pour extrait certifié conforme.

Rose-Marie ABOUSEFIAN
Secrétaire de séance



Pascal DOLL
Maire



Délibération certifiée exécutoire
conformément aux dispositions des
articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code
Général des Collectivités Territoriales

Article R421-1 du Code de justice administrative « La juridiction ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Lorsque la requête tend au paiement d'une somme d'argent, elle n'est recevable qu'après l'intervention de la décision prise par l'administration sur une demande préalablement formée devant elle. Le délai prévu au premier alinéa n'est pas applicable à la contestation des mesures prises pour l'exécution d'un contrat. »